

2021 DFPE 224 Subvention (30 000 euros) et convention avec l'association La Maison des Bout'chou (6^e) pour des travaux liés à l'accessibilité du multi accueil situé 39bis, avenue René Coty (14^e)

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

L'association " La Maison des Bout'chou " a pour objet de "créer et gérer des structures d'accueil pour les enfants de moins de quatre ans afin d'assurer aux mères de famille des moyens de garde pour leurs enfants ".

L'association, créée en février 2007, assure à Paris la gestion de 14 établissements d'accueil de la petite enfance subventionnés par la ville de Paris.

L'association souhaite améliorer l'accessibilité du bâtiment, construit en 1891, dénommé « La maison enchantée » situé 39 bis avenue René Coty dans le 14^e qui accueille 120 enfants de 5h30 à 22h en semaine et le samedi de 7h30 à 18h30.

Par délibération du 28 juin 2019, le conseil d'administration de l'association a approuvé les travaux liés à l'accessibilité qui vont permettre aussi de répondre aux remarques de la préfecture de police sur la mise aux normes sécurité incendie en déplaçant le local des poussettes.

Ces travaux sont compris dans un programme plus global pour cet établissement avec le réaménagement des locaux techniques du personnel, le réaménagement de la salle de psychomotricité, la réfection des sols et des murs et le remplacement des équipements vétustes.

Le cout global de l'opération s'établit à 977 718 €. Dans le cadre du Fonds de Modernisation des Établissements d'accueil de jeunes enfants (FME), La caisse d'allocations familiales de Paris a acté, un financement de 480 000 €. L'association participe sur ses fonds propres pour 467 718€. La subvention allouée par la Ville de Paris soit 30 000 € est proposée pour les travaux liés à l'accessibilité dont le montant, compris dans le cout global, s'établit à 430 592 €.

La fiche technique, ci-jointe, détaille la situation de l'association ainsi que son projet.

Je vous remercie de m'autoriser à signer avec l'association « La Maison des Bout'chou » la convention ci-jointe, qui fixe les modalités d'attribution d'une subvention d'équipement de 30 000 euros au titre de 2021 pour cette opération.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris